

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2017

DELIBERATION N°BC/2017.00285

ZAC MONTRAMBERT PIGEOT - CESSION DE TERRAIN A LA SOCIETE SYNERGIA

Le Bureau communautaire a été convoqué le 8 septembre 2017

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de présents : 49

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 49

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-François BARNIER, M. Bernard BONNET, M. Christophe FAVERJON, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Daniel JACQUEMET, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 22 septembre 2017

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20170818-D20170028510-DE

DATE D'AFFICHAGE :20170922

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2017

ZAC MONTRAMBERT PIGEOT - CESSION DE TERRAIN A LA SOCIETE SYNERGIA

Implantée sur la zone de Montrambert Pigeot au Chambon-Feugerolles, depuis 2010, la société Synergia, dirigée par Ludovic Prédal, exerce une activité pharmaceutique, spécialisée en médecine nutritionnelle. Les laboratoires Synergia fabriquent et commercialisent des compléments alimentaires homogénéisés et ont développé très fortement le secteur de la phytothérapie.

Synergia connaît une croissance de 20 % par an et embauche au minimum 2 salariés supplémentaires par an. La croissance de l'entreprise s'appuie notamment sur le développement de solutions numériques et digitales qui permettront d'augmenter les ventes par correspondance. Avec la société Infographix, société d'informatique créée par Monsieur Prédal, les 2 sociétés comptent aujourd'hui 20 salariés pour un chiffre d'affaire de 10 M€ par an.

Synergia souhaite pérenniser son implantation sur le territoire et poursuivre son développement en construisant sur la parcelle disponible, mitoyenne de son site actuel, un nouveau bâtiment modulable destiné à accueillir les fonctions d'organisation et de logistique de l'entreprise.

Le terrain est situé entre la rue des Combes et la rue Michel Rondet, il offre une superficie totale de 5 246 m².

Il est identifié au cadastre de la commune du Chambon-Feugerolles comme suit :

Section	N°	Superficie en m ²
AE	233	2.425
AE	231	1.058
AD	279	684
AD	285	470
AD	312	19
AD	283	473
AD	281	117

La cession est envisagée au prix de 22 €HT/m² soit un prix total hors taxes de 115 412 € conforme à l'avis rendu par France Domaine le 03 aout 2017.

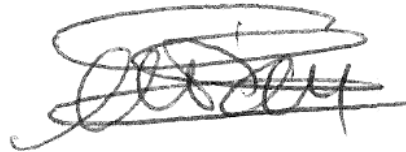
La recette sera imputée au budget des zones industrielles, compte « vente de terrains aménagés » 7015.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la cession, au profit de l'entreprise Synergia, ou toute personne physique ou morale autorisée à s'y substituer, d'un terrain de 5 246 m² situé sur la ZAC de Montrambert-Pigeot du Chambon-Feugerolles, aux conditions définies ci-dessus,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer le compromis de vente ainsi que l'acte de vente et toutes pièces nécessaires à la transaction à intervenir en l'Etude de Maître Guibert, notaire au Chambon-Feugerolles,**
- **autorise Monsieur Le Président, ou son représentant dûment habilité, à permettre de façon anticipée au futur acquéreur de déposer les demandes d'urbanisme nécessaires à la réalisation de son projet et d'effectuer les sondages sur le terrain.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU